

MERIGNAC – Secteur Marne

CLOTURE de la CONCERTATION

AVIS

Le Président de Bordeaux Métropole informe le public de la mise en œuvre de la procédure de clôture de la concertation sur le secteur Marne à Mérignac.

Le public ne pourra plus inscrire ses observations sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Mérignac, au siège de Bordeaux Métropole(Direction d' appui administrative et financière de la Direction générale Valorisation du territoire - Cité Municipale - 6ième étage et au Pôle Territorial Ouest - Parc Sextant, 6-8 avenue des satellites, immeuble A au Haillan ainsi que sur le site : www.participation.bordeaux-metropole.fr à compter du jeudi 30 juin à 16 h

Le Président de Bordeaux Métropole
Alain Juppé